



VILLE DE
SISTERON

Département
des Alpes de Haute Provence

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMSF 2025-06-51
DECISION DU MAIRE

AVENANT N°1
CONTRAT ASSURANCE
TOUS RISQUES CHANTIER / MONTAGE-ESSAIS -
DOMMAGES OUVRAGES /CNR CONSTRUCTION ALCAZAR

HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le Contrat n° 92404835 de la société HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL, pour un contrat d'assurance Tous Risques chantier – Montage – Essais – Dommages Ouvrages CNR pour la Construction du Nouvel Alcazar.

CONSIDERANT que la date prévisionnelle de réception du chantier était fixée au 01/10/2025.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant n°1 au contrat d'assurance Tous Risques chantier – Montage – Essais – Dommages Ouvrages CNR pour la Construction du Nouvel Alcazar avec la société HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL, afin de prolonger la durée d'assurance jusqu'au 23-01-2026 conformément aux termes du contrat initial.

ARTICLE 2 : Prime due : 1 724.75 €. Le taux appliqué lors de la régularisation de fin de chantier sera porté à 0.1564%.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur Municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence à Société HELVETIA CONSTRUCTION / Cabinet MONTMIRAIL.

Fait à SISTERON, le 15-09-2025
Le Maire,

D. SPAGNOU

